

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320 CHAMPAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE  
s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence  
de ROUGIER Guillaume

M. DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DEVARS Pascal se  
fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr ROUGIER Guillaume, ordonnateur au cours de l'année  
2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les  
décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du  
budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix  
pour : 4 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEVARS Pascal



Le Président,  
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de  
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date  
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320 CHAMPAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de ROUGIER Guillaume, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
  - \* résultat de l'exercice : 39 806.67€
  - \* résultat antérieur : 99 452.99 €
  - \* TOTAL A AFFECTER : 139 259.66 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
  - \* solde d'exécution cumulé : --13 438.70€
  - \* solde des restes à réaliser : €
  - \* Total du BESOIN DE FINANCEMENT 13 438.70 €

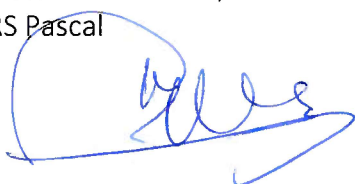
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5  
Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 13 438.70 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : .....€
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 125 820.96 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEVARS Pascal



Le Président,  
ROUGIER Guillaume



A.S.A. CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320 CHAMPAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat, après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0- Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEVARS Pascal



Le Président,  
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320 CHAMPAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5- Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24
- De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEVARS Pascal



Le Président,  
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320 CHAMPAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUGIER Guillaume

M. DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- charges fixes : 190,00 € HT / souscription appel en mai
- consommation : 0.10 € HT/ m<sup>3</sup> appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEVARS Pascal



Le Président,  
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CHAMPAGNE FONTAINE  
Mairie  
24320 CHAMPAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	5
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de CHAMPAGNE FONTAINE  
s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence  
de ROUGIER Guillaume

M. DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUGIER Guillaume, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues :

EARL DOYEN passe au GAEC DE LA RICHARDIE.

EARL LES MARTINS devient SCEA LES MARTINS

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

	USAGERS		PROPRIETAIRES	Souscription 1
EARL	ROUGIER	ROUGIER	MARIE ANNICK	14
DEVARS	PASCAL	DEVARS	PASCAL	14
SCEA	LA FEUILLADE	DUMAS	Jean Michel	20
EARL	MOULIN MONDOT	PEILLOUT	MARIE France	10
GAEC	DE LA RICHARDIE	Indivision	BEREAUD	17
GAEC	PICHOT TEXIER	TEXIER	DIDIER	19
EARL	MOULIN MONDOT	RIVIERE		10
EARL	JADEAUD STEPHANE	JADEAUD	ELIANE	25
GAEC	DE LA RICHARDIE	Indivision	DOYEN	8
EARL	A.P.F 02	AUGERAUD	FABRICE	8
GAEC	MEGE	GFA	MEGE	21
SCEA	JARDRY	JARDRY	JEANNE MARIE	5
EARL	PETIT	MALLORANT	JEAN-GILBERT	15
SCEA	LES MARTINS	MARANDAT	Monique	20
GAEC	DE LA RICHARDIE	GAEC	DE LA RICHARDIE	20
GAEC	DE LA RICHARDIE	LANES	Françoise	11

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEVARS Pascal

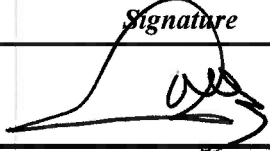
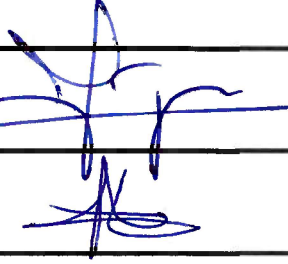
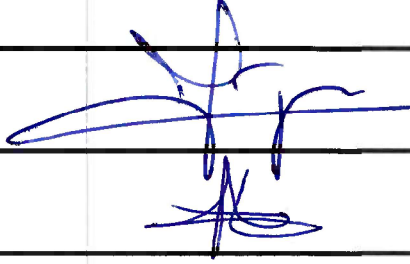




Le Président,  
ROUGIER Guillaume



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

~~ASA de Champagne Fontaine~~**Mairie 24320 CHAMPAGNE ET FONTAINE****Liste d'émargement du syndicat****Date :.....19-03-26.....**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEVARS PASCAL</b> 418 chemin des jouelles 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
<b>EARL A.P.F 02</b> 2241 route du chemin boisne 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
<b>GAEC MEGE</b> 280 chemin de lage 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
<b>MR JUIN François</b> 5 Martin Pêcheur 24320 VENDOIRE	Membre		
<b>MR LUCAS CYRIL</b> 4290 Route Léo Lafargue 24320 VENDOIRE	Membre		
<b>MR PETIT Cédric</b> 1 route le maine chabrol 16320 EDON	Membre		
<b>MR ROUGIER Guillaume</b> 64 chemin du paris Lieu-dit Le Maine Vignau 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Président		